



## **Cinématographie — Utilisation du film 16 mm dans le projecteur pour projection frontale directe — Spécifications**

*Cinematography — Projector usage of 16 mm motion-picture films for direct front projection — Specifications*

**Deuxième édition — 1985-06-01**

---

**CDU 778.55 : 771.531.352**

**Réf. n° : ISO 26-1985 (F)**

**Descripteurs :** cinématographie, film cinématographique 16 mm, projection, image photographique, mise en position.

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO. Les Normes internationales sont approuvées conformément aux procédures de l'ISO qui requièrent l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 26 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 36, *Cinématographie*.

La Norme internationale ISO 26 a été pour la première fois publiée en 1977. Cette deuxième édition annule et remplace la première édition, dont elle constitue une révision technique.

# Cinématographie — Utilisation du film 16 mm dans le projecteur pour projection frontale directe — Spécifications

## 1 Objet et domaine d'application

La présente Norme internationale spécifie l'orientation du côté de la couche image, la vitesse de défilement, la position de l'image projetée et le décalage dans le projecteur entre l'image et l'enregistrement sonore, pour la projection frontale directe des films cinématographiques 16 mm avec enregistrement sonore photographique et magnétique et des films cinématographiques 16 mm muets.

## 2 Références

ISO 490, *Cinématographie — Pistes magnétiques et entrefers de têtes magnétiques d'enregistrement du son sur film cinématographique 16 mm perforé sur un bord (type 1) — Emplacement et largeurs.*

ISO 4243, *Cinématographie — Champ d'image enregistré et enregistrement sonore photographique sur les copies d'exploitation sur film cinématographique de 16 mm — Emplacement et dimensions.*

## 3 Orientation du côté de la couche image

Dans le cas du film 16 mm, l'orientation côté de la couche image dépend du procédé de fabrication et l'on peut rencontrer soit l'orientation «couche image côté source lumineuse», soit l'orientation «couche image côté objectif». La position effective du côté de la couche image doit être indiquée, au moyen d'instructions claires ou d'un schéma, sur l'amorce et sur l'étiquette du boîtier du film.

## 4 Vitesse de défilement

La vitesse de défilement doit être de  $16 \pm 2,0$  et/ou  $18 \pm 1$  images par seconde, pour les films cinématographiques muets, et

de  $24 \pm 1$  images par seconde, pour les films cinématographiques sonores.

### NOTES

1 Les projecteurs muets munis d'un réglage manuel de la vitesse doivent être capables d'atteindre les vitesses de 16 et 18 images par seconde.

2 Lorsqu'un film sonore est utilisé pour la télévision dans des pays où la fréquence du courant alternatif est de 50 Hz, la vitesse de défilement est de 25 images par seconde.

## 5 Position de l'image projetée

L'image projetée doit être située dans le sens vertical de telle façon que l'axe horizontal de la zone projetée passe à mi-distance entre les perforations du film, comme indiqué dans la figure (dimension A).

Il est recommandé que le dispositif de cadrage puisse être déplacé de 0,5 mm (0,020 in) au moins, au-dessus et au-dessous de la position nominale.

## 6 Décalage dans le projecteur entre l'image et l'enregistrement sonore

Le point de l'enregistrement sonore correspondant à une image, doit précéder le centre de celle-ci de la distance correspondante spécifiée dans l'ISO 490 et l'ISO 4243.

### NOTES

1 La distance image/son dans le cas du son photographique est spécifiée dans l'ISO 4243 à la valeur de  $26 \pm 1$  images et de préférence  $26 \pm 0,5$  images.

2 La distance image/son dans le cas du son magnétique est spécifiée dans l'ISO 490 à la valeur de  $28 \pm 1$  images et de préférence  $28 \pm 0,5$  images.